



SNC • LAVALIN

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 31 décembre 2011

Le 26 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
1.1	CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ	3
1.2	FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES.....	3
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	9
3.1	DISPOSITION GÉNÉRALE	9
	Stratégie d'affaires	12
	Concurrence.....	12
	Politique de gestion de trésorerie.....	13
	Structure organisationnelle	13
3.2	REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES	13
3.3	FACTEURS DE RISQUE	13
3.4	RESSOURCES HUMAINES	14
3.5	ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »	14
	3.5.1 Bien-être des employés	14
	3.5.2 Santé et sécurité	14
	3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons	15
	3.5.4 Environnement	15
	3.5.5 Qualité	15
4.	DIVIDENDES	15
5.	STRUCTURE DU CAPITAL	16
	Description générale	16
	Actions ordinaires	16
	Cotes de crédit	16
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	17
	Marché	17
	Cours et volume des opérations	17
7.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	18
8.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	21
9.	CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR	21
10.	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
11.	EXPERTS	22
12.	COMITÉ D'AUDIT	22
	Mandat du comité d'audit	22
	Composition du comité d'audit.....	22
	Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit	22
	Politiques et procédures d'approbation préalable	23
	Honoraires de l'auditeur	23
13.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	24
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24
	SUPPLÉMENT A – Mandat du comité d'audit	25

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Groupe SNC-Lavalin inc. (la « **Société** ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation (en 1996) à raison de trois pour une, mettre en œuvre un régime de droits de souscription des actionnaires, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs (les « **administrateurs** »), ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe et redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.

Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

Dans la présente notice annuelle, « **SNC-Lavalin** » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

1.2 FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le tableau figurant à la page suivante indique les principales filiales, coentreprises et entreprises associées de SNC-Lavalin, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles la Société participe, leur territoire de constitution (qui est le Canada ou l'une quelconque des provinces ou l'un quelconque des territoires, sauf indication contraire) et le pourcentage d'actions votantes détenues en propriété véritable par SNC-Lavalin ou sur lequel SNC-Lavalin exerce un contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement.

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées

Candu Énergie inc. (Canada)	100 %	•
Groupe Qualitas inc. (Québec)	100 %	•
Groupe Stavibel inc. (Québec)	100 %	•
Intecsa-Inarsa, S.A. (Espagne)	100 %	•
Interfleet Technology Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Itansuca Proyectos de Ingeniería S.A. (Colombie)	100 %	•
JV Vault (Canada)	50 %	◊
MDH Engineered Solutions Corp. (Saskatchewan)	100 %	•
Marte Engenharia Ltda (Brésil)	100 %	•
Minerconsult Engenharia Ltda (Brésil)	100 %	•
Nexacor Realty Management Inc. (Canada)	100 %	•
OAO VNIPI net (Russie)	48 %	♦
P.T. SNC-Lavalin TPS (Indonésie)	95 %	•
S.A. SNC-Lavalin N.V. (Belgique)	100 %	•
SLN-Aecon JV (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin (Malaisie) Sdn. Bhd. (Malaisie)	100 %	•
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd. (Chine)	100 %	•
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Algérie EURL (Algérie)	100 %	•
SNC-Lavalin Angola Lda (Angola)	100 %	•
SNC-Lavalin Arabia LLC (Arabie saoudite)	100 %	•
SNC-Lavalin ATP inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd. (Australie)	100 %	•
SNC-Lavalin Chile S.A. (Chili)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction International SAS (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors Inc. (Delaware)	100 %	•
Programmes de défense SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Dominicana S.A. (République dominicaine)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited (Inde)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc. (Texas)	100 %	•
SNC-Lavalin Eurasia OOO (Russie)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe B.V. (Pays-Bas)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Graham Joint Venture (Canada)	50 %	◊
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC (Émirats arabes unis)	49 %	◊
SNC-Lavalin inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin International S.A.S. (France)	100 %	•
SNC-Lavalin Nucléaire inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Opérations & Maintenance inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Peru S.A. (Pérou)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma inc. (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma S.A. (Belgique)	100 %	•
SNC-Lavalin Polska Sp. z o.o. (Pologne)	100 %	•
SNC-Lavalin Project Services, Inc. (Pennsylvania)	100 %	•

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

SNC-Lavalin Romania S.A. (Roumanie)	100 %	•
SNC-Lavalin S.A.S. (France)	100 %	•
Les Services SNC-Lavalin Itée (Canada)	100 %	•
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited (Afrique du Sud)	100 %	•
SNC-Lavalin UK Limited (Royaume-Uni)	100 %	•
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A. (Haïti)	33,3 %	◊
Socodex Venezuela C.A. (Venezuela)	100 %	•
The SNC-Lavalin Corporation (Delaware)	100 %	•

Investissements – concessions d'infrastructure

407 International inc. (Ontario)	16,77 %	♣
AltaLink, L.P. (Alberta)	100 %	♣
Ambatovy Minerals S.A. LLC (Madagascar)	5 %	♣
Astoria Project Partners LLC (New York)	21 %	♣
Astoria Project Partners II LLC (New York)	18,5 %	♣
Chinook Roads Partnership (Alberta)	50 %	♣
Groupe Immobilier Santé McGill, S.E.N.C. (Québec)	60 %	♣
InTransit BC Limited Partnership (Colombie-Britannique)	33,3 %	♣
Malta International Airport p.l.c. (Malte)	15,5 %	♣
Myah Tipaza SpA (Algérie)	25,5 %	♣
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (Colombie-Britannique)	100 %	♣
Groupe Immobilier Ovation (Québec) inc. (Québec)	100 %	♣
Rainbow Hospital Partnership (Nouveau-Brunswick)	100 %	♣
Rayalseema Expressway Private Limited (Inde)	36,9 %	♣
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (Algérie)	26 %	♣
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. (SEVE) (France)	51,13 %	♣
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (France)	100 %	♣
TC Dôme S.A.S. (France)	51 %	♣

- | |
|----------------------------|
| • Filiales |
| ♦ Entreprises associées |
| ♣ Entités d'investissement |
| ◊ Coentreprises |

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les faits saillants relatifs au développement général de l'activité de la Société qui ont marqué les trois dernières années sont les suivants :

Faits récents

Retraite du président et chef de la direction et nomination du vice-président du conseil et chef de la direction par intérim

Le 25 mars 2012, le conseil d'administration a accepté la décision de M. Pierre Duhaime de quitter ses fonctions de président et chef de la direction et d'administrateur de la Société. À la demande du conseil d'administration de la Société, M. Ian A. Bourne a accepté d'assumer les fonctions de vice-président du conseil et chef de la direction par intérim. M. Bourne agissait à titre d'administrateur de la Société et de membre du comité d'audit et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement depuis 2009; il supervisera le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction. M. Bourne demeurera administrateur de la Société. Il quittera temporairement le comité d'audit et le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement, mais siègera au comité spécial de transition nouvellement créé.

2011

Ajouts aux Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») et augmentation de la participation dans les ICI

En avril 2011, la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., une filiale en propriété exclusive de la Société, a conclu un accord avec le gouvernement français pour moderniser les infrastructures et construire une nouvelle aérogare pour l'Aéroport de Mayotte, sur une île française située dans l'océan Indien. Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. doit aussi gérer et entretenir l'aéroport, en plus d'assurer son exploitation commerciale, pour une période de 15 ans.

En septembre 2011, SNC-Lavalin a conclu l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« **MEAP** ») dans AltaLink pour une contrepartie totale en espèces de 228,8 millions \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans AltaLink a augmenté, passant de 76,92 % à 100 %. AltaLink a un savoir-faire technique et une vaste expérience en Alberta, au Canada, où elle détient et exploite des installations de transport à tarifs réglementés, telles que des lignes de transport d'électricité et des postes électriques qui desservent 85 % de la population albertaine.

En septembre 2011, Rainbow Hospital Partnership (« **Rainbow** »), une filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, s'est vu octroyer par le gouvernement du Nouveau-Brunswick le contrat en partenariat public-privé pour la conception, la construction, la mise en service, le financement et certains services d'exploitation et d'entretien du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Rainbow a sous-traité la construction du nouvel hôpital à une coentreprise dirigée par SNC-Lavalin. Il comportera 140 lits répartis entre 7 blocs de soins ambulatoires, ainsi que des installations consacrées à l'enseignement et à la recherche, au soutien clinique, de même qu'aux services administratifs et généraux. Il servira également d'établissement psychiatrique médicolégal pour la province. SNC-Lavalin Opérations et maintenance fournira au Centre des activités d'exploitation et d'entretien pendant 30 ans.

Acquisition d'entreprises

En 2011, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 2 900 personnes à son effectif :

- Groupe Stavibel, une entreprise de génie-conseil multidisciplinaire établie en Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Le Groupe Stavibel fournit des services de génie-conseil dans différentes disciplines des secteurs du bâtiment, des infrastructures, du transport, des mines et de l'environnement. L'entreprise emploie quelque 300 personnes à temps plein réparties dans plusieurs bureaux en Abitibi-Témiscamingue et dans le Grand Montréal.
- Aqua Data, une société qui compte un effectif d'une centaine d'employés spécialisés dans le diagnostic et l'analyse informatisés des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées pour des clients des secteurs municipal, commercial et industriel. Auparavant une filiale de Gaz Métro, Aqua Data a des clients au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et aux États-Unis. Son siège social est situé à Pincourt, au Québec, dans la région de Montréal.
- MDH Engineered Solutions, une entreprise de génie-conseil et de recherche située à Saskatoon, en Saskatchewan. MDH Engineered Solutions fournit des services de génie-conseil en génie géo-environnemental, en géotechnique, en hydrogéologie et en environnement aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz, des transports, des services publics, ainsi qu'au secteur gouvernemental. L'entreprise compte un effectif permanent d'environ 175 personnes réparties dans des bureaux à Saskatoon, à Régina, à Prince Albert et à Esterhazy, en Saskatchewan, ainsi qu'à Edmonton et à Fort McMurray, en Alberta.
- Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« **EACL** »). Environ 1 400 membres du personnel d'EACL sont passés à Candu Énergie inc. En plus de l'acquisition, Candu Énergie inc. travaillera à compléter le programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6).
- Interfleet Technology (« **Interfleet** »), un groupe-conseil international en technologies ferroviaires dont le siège social se situe à Derby, au Royaume-Uni. Interfleet se spécialise dans les domaines du matériel roulant, des réseaux ferroviaires et de la gestion stratégique de voies ferrées et est reconnue pour sa maîtrise des réseaux ferroviaires nationaux et des meilleures pratiques internationales. Interfleet a un effectif de près de 600 personnes, réparties dans 22 villes. Interfleet offre ses services à une clientèle provenant des secteurs public et privé partout dans le monde depuis ses bureaux situés au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Europe centrale, en Australasie, en Inde et en Amérique du Nord.
- Société immobilière Arcturus (« **Arcturus** »), une société qui gère, au Canada, une superficie de plus de 35 millions de pieds carrés occupée par des bureaux, des commerces de détail et des industries. Grâce à plus de 350 employés, Arcturus fournit une vaste gamme de services en immobilier englobant la gestion immobilière, la location, les services-conseils en promotion immobilière et la gestion d'installations. Arcturus compte au nombre de ses clients des établissements financiers, des compagnies d'assurances, de grands détaillants, des administrations publiques et des investisseurs privés.
- Harder Associates Engineering Consulting, firme de génie-conseil établie à Fort St. John, en Colombie-Britannique. Harder Associates Engineering Consulting offre des services-conseils dans les domaines de la construction, des activités pétrolières et gazières en amont, de l'environnement et de la géotechnique. La firme compte 16 employés répartis dans ses bureaux de Fort St. John et de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta.

2010

Ajouts aux ICI

Chinook Roads Partnership (« **Chinook** »), détenue par SNC-Lavalin et Acciona S.A., a conclu avec Transports Alberta un contrat pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail située à Calgary, au Canada. À la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a confié en sous-traitance l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (l'« **IAC** »), ainsi que l'exploitation et l'entretien, à des coentreprises également détenues à 50 % par SNC-Lavalin. Les travaux de construction devraient se terminer en 2013. Une fois ces travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra cette infrastructure jusqu'en 2043. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« **CUSM** ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« **GISM** »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre de cancérologie et un institut de recherche, à Montréal, au Canada. Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne de 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« **REPL** »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec la Commission des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à quatre voies le présent tronçon à deux voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée au même moment à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

Dispositions

Au cours du troisième trimestre de 2010, SNC-Lavalin a cédé certains actifs liés à des solutions technologiques de la division Systèmes de contrôle de l'énergie (« **SCÉ** ») qui permettent de gérer et d'optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Le gain de 22,8 millions \$ avant impôts (gain de 19,6 millions \$ après impôts) a été inclus dans les activités du secteur Énergie de la catégorie Ensembles.

En octobre 2010, SNC-Lavalin a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX : VNR) (« **Valener** »), soit 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires de Valener), par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

En novembre 2010, SNC-Lavalin a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation de 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

Acquisition d'entreprises

En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

- B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.
- Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie du secteur des hydrocarbures et des produits chimiques, qui emploie environ 1 000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, à partir de son siège social de Bogotá et de ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.
- Cinq cabinets spécialisés en ingénierie en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie – Société d'ingénieurs conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.
- Deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

2009

Président et chef de la direction

En mai 2009, Pierre Duhaime a été nommé président et chef de la direction de Groupe SNC-Lavalin inc., remplaçant Jacques Lamarre.

Émission de débentures

Le 3 juillet 2009, la Société a émis des débentures 6,19 % échéant le 3 juillet 2019 d'un capital global de 350 millions \$ aux termes d'un acte de fiducie, daté du 3 juillet 2009 et intervenu entre la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire. Ces débentures ne sont pas assorties d'une sûreté et elles viennent à échéance le 3 juillet 2019. Les intérêts sur ces débentures sont payables semestriellement à terme échu le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année, à compter du 3 janvier 2010. Ces débentures ne sont pas garanties par les filiales de la Société. Elles sont rachetables, au gré de la Société, dans certaines circonstances et selon des prix de rachat indiqués dans l'acte de fiducie. Celui-ci renferme des clauses restrictives d'usage à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales, ainsi que des dispositions d'usage relatives aux cas de défaut. Si un cas de défaut survient et persiste, le fiduciaire peut déclarer toutes les débentures immédiatement exigibles si les porteurs des débentures alors en circulation représentant au moins 25 % du capital global en font la demande.

Ajouts aux ICI

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, le Groupe Immobilier Ovation, avait conclu une entente d'une durée de 29 ans avec le gouvernement du Québec pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement d'une nouvelle salle de concert acoustique, qui est située au centre-ville de Montréal, au Canada.

Le 2 juillet 2009, Astoria Project Partners II LLC et sa filiale (appelées collectivement, « **Astoria II** ») a obtenu du financement de projet auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ce financement de projet est sans recours envers SNC-Lavalin qui, à cette date, s'est engagée à investir environ 70 millions \$ US (environ

74 millions \$ CA au 31 décembre 2009) au titre de sa participation en capitaux propres dans cet ICI. SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction à l'installation, qui devrait être achevée en 2011.

Acquisition d'entreprises

En 2009, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1 200 personnes à son effectif :

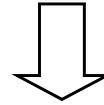
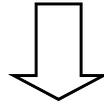
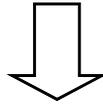
- BV2 BVBA, une société belge spécialisée dans l'ingénierie pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies, employant environ 60 personnes.
- VST Ingenieros Ltda, une société de génie-conseil du Chili employant environ 50 personnes, spécialisée en travaux géotechniques miniers et possédant le savoir-faire et la technologie en matière de dépôt de résidus miniers épaissis
- Deux sociétés françaises, soit Antis Conseil et Ingénierie S.A.S, spécialisée en ingénierie industrielle et en logistique, et le Cabinet d'Études Édouard Coumelongue Ingénieurs Conseils S.A.S., spécialisé dans les études d'infrastructure, dont l'effectif total est d'environ 30 employés.
- Spectrol Energy Services Inc., une firme d'ingénierie et de services techniques canadienne située à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et employant environ 75 personnes. Le savoir-faire de cette firme comprend l'inspection, la qualité, l'intégrité des actifs, l'entretien et l'ingénierie de la fiabilité pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour d'autres secteurs des ressources naturelles.
- Marte Engenharia Ltda., une entreprise de génie-conseil du Brésil comptant un effectif d'environ 1000 personnes, qui sert l'industrie de l'énergie du Brésil et de l'Amérique latine en offrant un savoir-faire particulier en matière de conception de lignes de transport à haute tension et de postes électriques.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE

SNC-Lavalin est un chef de file mondial dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et un chef de file en services d'exploitation et d'entretien au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.

SNC-LAVALIN, C'EST :
Un réseau de bureaux répartis dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays comptant
28 000 EMPLOYÉS
travaillant à la réalisation de
plus de 10 000 PROJETS dans une CENTAINES DE PAYS,
et tout un savoir-faire qui répond aux besoins du client,
et des investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure



Savoir-faire en ingénierie et en construction fourni aux clients sous forme de **Services** ou d'**Ensembles**, dans de nombreux secteurs :

- Infrastructures et environnement
- Hydrocarbures et produits chimiques (précédemment
 - Produits chimiques et pétrole)
- Mines et métallurgie
- Énergie
- Autres secteurs (tels que : agroalimentaire, produits pharmaceutiques et biotechnologie, et acide sulfurique)

Des activités d'**O&M** pour la gestion efficace des actifs fournis à des clients, dans divers domaines d'affaires :

- Gestion de projets, de biens et d'installations
- Installations industrielles
- Transport
- Défense et logistique

Investissements sélectifs dans des **concessions d'infrastructure** qui, en général, offrent potentiellement des opportunités de contrats complémentaires d'ingénierie et de construction et/ou d'exploitation et d'entretien, avec un rendement satisfaisant, tels que :

- Aéroports
- Ponts
- Bâtiments culturels et publics
- Réseaux de transport en commun
- Énergie
- Routes
- Eau

Le secteur Hydrocarbures et produits chimiques était anciennement connu sous le nom de Produits chimiques et pétrole. Puisque le terme pétrole signifie exclusivement pétrole brut liquide, sa définition n'incluant pas d'autres hydrocarbures tels que le gaz naturel liquéfié, le traitement du gaz naturel ou la liquéfaction, le nouveau nom reflète mieux la gamme complète d'activités de la Société.

SNC-Lavalin compte plus de 10 000 projets en cours dans divers secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permet à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

La Société présente ses résultats selon les **quatre catégories d'activité** suivantes :

- **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service.

Les revenus de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : inclut les contrats en vertu desquels la Société fournit des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les revenus de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des infrastructures pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, **de la façon dont est évaluée la performance de la direction.**

i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évaluée le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :

- **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. Ce secteur comprend également les évaluations et études d'impact environnemental et social, la mobilisation des collectivités, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, l'évaluation des risques écologiques pour la santé humaine, la gestion des déchets, la planification, l'aménagement, l'adduction des ressources hydriques, le traitement et l'assainissement des eaux, la gestion des milieux marins et des zones côtières, les services géoenvironnementaux, les changements climatiques, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les systèmes d'information géographique, l'agriculture et l'aménagement rural.
- **Hydrocarbures et produits chimiques** (précédemment Produits chimiques et pétrole) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd ou classique, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques et chimiques, aux biocarburants et aux produits chimiques verts, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
- **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

- **Autres secteurs** regroupent les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

ii) **O&M** tels que décrits ci-dessus.

iii) **ICI** tels que décrits ci-dessus.

Stratégie d'affaires

La stratégie d'affaires de SNC-Lavalin s'appuie sur la **vision stratégique** suivante :

Être le chef de file mondial le plus diversifié en matière de solutions d'ingénierie et de construction durables pour les collectivités locales

Les 7 priorités stratégiques présentées ci-après constituent les piliers sur lesquels repose la vision stratégique de la Société. Mettre l'accent sur ces priorités permet à SNC-Lavalin de poursuivre sa croissance et sa réussite en répondant aux besoins de ses clients, de son personnel, de ses actionnaires et des collectivités au sein desquels elle exerce ses activités.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS CLÉS
Excellence opérationnelle	La réalisation fructueuse des projets est au cœur de l'excellence opérationnelle nécessaire à SNC-Lavalin pour conserver la confiance de ses clients existants et nouveaux. La réalisation fructueuse des projets consiste d'abord et avant tout à surpasser les objectifs fixés en ce qui a trait au rendement en matière de santé et sécurité, au budget, au calendrier, à la qualité du travail et à la satisfaction globale des clients.
Amélioration de la compétitivité	Mettre l'accent sur la rentabilité et la différenciation des produits, et pouvoir compter sur des capacités et une expérience solides sont les éléments clés qui permettront à la Société d'être constamment le premier choix des clients qui recherchent un partenaire pour des projets.
Renforcement des relations avec les clients	L'établissement de relations solides avec les clients permettra à SNC-Lavalin de devenir un véritable partenaire pour ses clients.
Diversification géographique et croissance des marchés et des produits	Accroître la diversité géographique, sectorielle et la gamme de produits offerts permettra d'accéder aux nouveaux marchés où la Société entend poursuivre l'expansion de ses activités. La capacité de réaliser des projets locaux au moyen des ressources locales est un élément clé de la prestation de services qui devra être concilié avec la stratégie de croissance sur le plan géographique.
Développement de capacités humaines et organisationnelles durables	Grâce à un leadership solide et au perfectionnement des talents, la Société continuera à repérer et à former ses futurs leaders, et à renforcer l'engagement de ses employés.
Solidité et flexibilité financières	Maintenir une situation financière solide est non seulement important pour les actionnaires et les fournisseurs de crédit de la Société, mais également pour ses clients qui peuvent ainsi avoir confiance en la capacité de la Société à maintenir sa stabilité dans le cadre des projets qu'elle réalise pour eux. Cela permet également à la Société de profiter d'occasions d'affaires et d'investissements dans des concessions d'infrastructure stratégiques.
Responsabilité sociale	La Société a un profond respect pour ses obligations sociales et s'assurera d'agir et d'être reconnue comme une société socialement responsable, notamment en s'engageant auprès de l'ensemble de la collectivité où elle exerce ses activités.

Concurrence

La compétitivité de SNC-Lavalin repose sur sa facilité à travailler dans de nombreuses langues et à s'adapter à diverses cultures, la réputation de qualité de ses prestations, sa fiabilité à l'échelle mondiale quant aux approvisionnements, son personnel technique hautement compétent et chevronné, son engagement envers les questions de santé et sécurité et de durabilité de l'environnement, sa compétence en gestion de projet, l'ampleur de son implantation géographique et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant

appel à une vaste gamme de services et de technologies. Sa situation financière solide et sa capacité de monter et fournir le financement de ses projets, au moyen de son capital propre dans certains cas, constituent également des avantages concurrentiels importants.

La Société exerce ses activités dans un environnement très compétitif et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La compétition varie selon l'industrie, la géographie et le type de projet. Les sociétés qui nous font concurrence dans les activités d'ingénierie et de construction sont principalement : AECOM, AMEC plc, The Bechtel Group Inc., Fluor Corporation, Foster Wheeler, Hatch Ltd, Jacobs Engineering Group Inc., Technip, Samsung Engineering, SK engineering, URS et Worley Parsons Ltd. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur O&M sont principalement : CBRE Group Inc., Johnson Controls, Serco, Veolia, Atco Group et PTI Group Inc. Les sociétés qui nous font concurrence dans le secteur ICI sont principalement : Acciona S.A., ACS, Bouygues, Carillion, et Plenary Group.

SNC-Lavalin a des clients partout dans le monde, dont de nombreux sont des clients récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, à cause de l'envergure d'un projet spécifique et de l'avancement réalisé sur celui-ci.

Les petites à grandes entreprises, les sociétés de la Couronne ainsi que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral composent l'éventail des clients des sociétés d'ingénierie-construction au Canada. La plupart des clients internationaux des sociétés d'ingénierie-construction canadiennes sont des pays en voie de développement ou des grandes sociétés industrielles.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de SNC-Lavalin requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

SNC-Lavalin dispose d'un réseau de bureaux de marketing et d'exploitation au Canada et dans plus de 40 autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre dans une centaine de pays afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses produits et services. Pour mieux accéder aux marchés étrangers et pour faciliter le financement des projets internationaux, SNC-Lavalin peut s'allier à des firmes possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés. En consolidant les points forts et les compétences de SNC-Lavalin, ces alliances permettent à SNC-Lavalin de partager les risques relatifs aux projets et lui donnent d'autres possibilités.

3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES

On trouvera une analyse du carnet de commandes de SNC-Lavalin sous la rubrique « Rapport de gestion – Carnet de commandes » du plus récent rapport financier de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3 FACTEURS DE RISQUE

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels SNC-Lavalin est exposée ainsi qu'une analyse de ses pratiques de gestion des risques sous la rubrique « Rapport de gestion – Risques et incertitudes » du plus récent rapport financier de la Société, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4 RESSOURCES HUMAINES

Le tableau ci-dessous présente le nombre approximatif d'employés du groupe de sociétés SNC-Lavalin :

Nombre d'employés au 31 décembre	2011	2010	2009
Total	28 100	23 900	21 900

Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours.

3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »

SNC-Lavalin a un énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » qui réitère son engagement à l'égard du bien-être de ses employés (voir le point 3.5.1), de la santé et sécurité des personnes qui travaillent sur ses chantiers et dans ses bureaux partout dans le monde (voir le point 3.5.2), des collectivités au sein desquelles ses employés vivent et travaillent (voir le point 3.5.3), de l'environnement (voir le point 3.5.4) et de la qualité (voir le point 3.5.5). L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » renforce les valeurs qui constituent, de fait, la pierre angulaire de la culture de SNC-Lavalin depuis plus de 100 ans. L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » est devenu le cadre qui s'applique aux initiatives et aux programmes continus des divisions ou des secteurs d'activité, tant sur le plan individuel que de la Société, en appui à chacune de ses valeurs fondamentales. Le bureau du président assure la continuité des programmes d'entreprise et la mise en œuvre de nouveaux programmes en vue de maintenir un haut niveau de conscience dans toute la Société de l'importance d'incarner ces valeurs essentielles.

3.5.1 Bien-être des employés

Les objectifs clés de la Société en matière de ressources humaines consistent d'abord à fournir un cadre de travail positif et stimulant à ses employés et comprennent des objectifs particuliers en matière de recrutement et de maintien en fonction, notamment l'amélioration et la progression constantes de ses programmes de formation et de perfectionnement du leadership, l'application de pratiques d'embauche à l'échelle mondiale qui sont équitables compte tenu de la diversité de la réglementation sur le travail et des normes commerciales locales dans la centaine de pays où la Société exerce des activités et la mise en œuvre de programmes d'avantages et de rémunération qui sont concurrentiels afin de favoriser le maintien en fonction de ses employés et d'en attirer de nouveaux.

3.5.2 Santé et sécurité

L'énoncé de valeurs de SNC-Lavalin engage la Société à veiller à la santé et à la sécurité des personnes qui travaillent sous sa supervision, ainsi qu'à celles des personnes pour le compte desquelles nos projets sont réalisés.

SNC-Lavalin a une politique en matière de santé et sécurité sur tous les chantiers. La Société a conçu des stratégies et des outils visant à assurer que cette politique est mise en œuvre dans toutes ses activités. Les stratégies sont établies sur le principe d'un leadership visible en matière de sécurité à tous les niveaux et sur la capacité individuelle à cerner et gérer les dangers dans l'accomplissement du travail. À partir de ces stratégies de base, une série d'outils a été mise au point, incluant l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité global, l'utilisation de registres exhaustifs des risques par projets en cours, l'utilisation par les employés d'un outil d'évaluation des risques personnel appelé « Un pas en arrière », et le recours à un programme incitatif positif visant à récompenser les bons comportements à l'égard des risques.

Le Bureau du Président reçoit des rapports mensuels comprenant des statistiques relatives aux résultats en matière de santé et de sécurité à l'échelle de la Société. Le comité de la santé, de la sécurité et de

l'environnement du conseil d'administration, qui se réunit environ quatre fois par année, est chargé de revoir la mise en œuvre des politiques en matière de santé et sécurité et de superviser et de passer en revue le rendement de SNC-Lavalin en matière de santé et sécurité.

3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons

La Société soutient, encourage et reconnaît le nombre croissant d'initiatives communautaires locales mises en œuvre par les divisions, les unités d'exploitation, les équipes de projet et chaque employé au sein de leur collectivité partout dans le monde parce qu'elle considère que l'engagement dans la collectivité va de soi et qu'il démontre le rôle actif que la Société joue à titre de citoyen du monde responsable.

3.5.4 Environnement

La Société a une politique environnementale qui engage SNC-Lavalin et son personnel à intégrer la protection de l'environnement dans toutes les activités de la Société partout dans le monde, à respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et à mettre en place des procédures de prévention de la pollution.

SNC-Lavalin est assujettie aux lois et règlements canadiens fédéraux, provinciaux et à la réglementation municipale en matière d'environnement. Les projets que la Société réalise à l'extérieur du Canada sont assujettis à la législation environnementale locale. SNC-Lavalin s'assure d'être en conformité à tous égards importants avec ces lois et règlements. Les professionnels en environnement de la Société fournissent le soutien aux unités d'exploitation de cette dernière et mènent à bien des études environnementales (comme les études d'impact sur l'environnement) qui peuvent être requises dans les divers territoires où la Société exerce ses activités.

Sur les chantiers de construction qu'elle gère, la Société met en œuvre des plans de gestion environnementale afin de s'assurer que ses activités de gestion de la construction respectent les exigences des lois applicables ainsi que les exigences de sa propre politique environnementale. Les sites de construction gérés par la Société présentent des rapports de leur rendement en matière d'environnement conformément aux indicateurs de gestion environnementale standard.

Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement du conseil d'administration, qui se réunit environ quatre fois par année, est chargé de revoir cette politique et d'en surveiller l'application.

3.5.5 Qualité

Le dernier volet de notre énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » concerne la qualité de notre travail. SNC-Lavalin a toujours tiré une grande fierté de la qualité de son travail; les divisions de la Société détiennent au total plus de 40 certificats attestant la conformité des systèmes de gestion de la qualité aux normes ISO. La politique en matière de qualité d'entreprise fournit des lignes directrices à toutes les unités d'exploitation qui les guident dans la mise en œuvre de l'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » concernant la qualité.

4. DIVIDENDES

SNC-Lavalin vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces trimestriels. Le conseil d'administration de SNC-Lavalin tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il étudie la question du versement de dividendes, incluant les présents et futurs : i) bénéfiques, ii) flux de trésorerie et iii) besoins de liquidités. Rien ne garantit le montant de ces dividendes ni le moment où ils seront versés dans le futur.

Au cours des trois derniers exercices financiers, SNC-Lavalin a déclaré les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2011	0,21	0,21	0,21	0,22	0,85
2010	0,17	0,17	0,17	0,21	0,72
2009	0,15	0,15	0,15	0,17	0,62

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang. Les seules actions actuellement en circulation sont des actions ordinaires. Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir les avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société ainsi que d'y assister et d'y exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent. Les porteurs des actions ordinaires ont droit au versement des dividendes déclarés par le conseil d'administration. Les porteurs des actions ordinaires auront droit au partage du reliquat des biens de la Société en cas de dissolution ou de liquidation.

Cotes de crédit

Le tableau suivant présente les cotes données aux débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019 de la Société.

	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)	DBRS
Débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019	BBB+	BBB (élevée)

S&P accorde aux débetures de la Société la cote de crédit BBB+ avec une perspective stable. S&P a confirmé cette cote le 30 novembre 2011. Le 16 septembre 2011, DBRS a révisé à la hausse sa perspective sur les débetures de la Société, la faisant passer de BBB (élevée) avec une perspective stable à BBB (élevée) avec une perspective positive. Le 28 février 2012, suite à une mise à jour annoncée par la Société sur l'annonce de ses résultats financiers de 2011 et l'incidence sur ses perspectives pour 2011, DBRS a placé la cote de crédit des débetures de SNC-Lavalin de BBB (élevée) sous révision avec perspective évolutive. DBRS maintiendra la cote de crédit sous révision jusqu'à ce que son évaluation soit terminée. Le 29 février 2012, Standard & Poor's a émis un bulletin affirmant que la cote de crédit des débetures de SNC-Lavalin n'était pas affectée à court terme.

Les cotes établies par S&P et DBRS sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société. Les cotes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels le risque lié au marché ou le risque lié au

prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces cotes ne constituent pas une recommandation d'achat, de maintien ni de vente des titres et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences de notation.

Les cotes de S&P et de DBRS pour les emprunts varient de AAA à D. Les cotes BBB+ et BBB (élevée) attribuées par S&P et DBRS, respectivement, témoignent de l'existence de mécanismes de protection adéquats. Néanmoins, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes pourraient réduire la capacité de la Société à satisfaire ses obligations financières.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « SNC ». Les actions ordinaires de la Société sont incluses dans l'indice composé S&P/TSX, dans l'indice industriel S&P/TSX, dans l'indice S&P/TSX 60 et dans l'indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats.

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours et le volume des actions ordinaires de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles canadiens pendant les périodes indiquées.

2011	Volume (en milliers)	Haut*	Bas*	Clôture
Janvier	8 840	63,23	58,34	58,67
Février	9 557	62,56	54,85	56,24
Mars	15 428	57,60	52,80	55,24
Avril	9 767	57,25	53,00	57,24
Mai	9 840	58,40	53,11	57,03
Juin	7 780	59,10	51,93	58,88
Juillet	4 208	59,97	52,72	54,01
Août	13 588	54,61	47,00	52,38
Septembre	13 803	52,90	42,06	44,03
Octobre	11 800	52,40	38,51	50,09
Novembre	11 818	52,56	46,56	50,00
Décembre	6 421	52,88	46,59	51,08

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société, leur lieu de résidence ainsi que les principaux postes qu'ils occupaient au 26 mars 2012 :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Ian A. Bourne, IAS.A. ^{1), 6)} Alberta (Canada)	Vice-président du conseil et chef de la direction par intérim	2009
David Goldman ^{1), 3), 6)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	2002
Patricia A. Hammick, Ph.D. ^{1), 2)} Virginie (États-Unis d'Amérique)	Administratrice de sociétés	2007
Pierre H. Lessard ^{2), 3)} Québec (Canada)	Président exécutif du conseil Metro Inc.	1998
Edythe (Dee) A. Marcoux ^{1), 3), 4)} Colombie-Britannique (Canada)	Administratrice de sociétés	1998
Lorna R. Marsden C.M., Ph.D. ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Présidente émérite Université York	2006
Claude Mongeau ¹⁾ Québec (Canada)	Président-directeur général Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2003
Gwyn Morgan, C.M. ^{3), 6)} Colombie-Britannique (Canada)	Président du conseil Groupe SNC-Lavalin inc.	2005
Michael D. Parker CBE ^{1), 4)} Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés	2010
L'hon. Hugh D. Segal, C.M. ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Sénateur Sénat du Canada	1999
Eric D. Siegel, IAS.A. ^{1), 4), 5)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	2012
Lawrence N. Stevenson ^{2), 3), 6)} Ontario (Canada)	Associé-directeur Callisto Capital LP	1999

1) Membre du comité d'audit

2) Membre du comité des ressources humaines

3) Membre du comité de gouvernance

4) Membre du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement

5) Le 1^{er} janvier 2012, M. Siegel est devenu administrateur de la Société, ainsi que membre du comité d'audit et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

6) Membre du comité spécial de transition nouvellement créé.

À la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'un autre émetteur qui a, pendant que la personne exerçait

cette fonction, i) fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit se prévaloir de toute dispense pouvant être accordée en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs ou ii) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de :

- i) M. Claude Mongeau, administrateur de la Société, est devenu administrateur de Corporation Nortel Networks (« **CNN** ») et de Corporation Nortel Networks Limitée (« **CNNL** ») le 29 juin 2006 et a démissionné de ce poste à la fin d'août 2009. Le 14 janvier 2009, CNN, CNNL et certaines autres filiales canadiennes ont amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** ») au Canada. Certaines filiales américaines ont présenté des requêtes volontaires aux États-Unis en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (« **EMOLA** »), ont présenté des requêtes corrélatives en Europe et au Moyen-Orient. Ces procédures sont en cours. M. Mongeau a remis sa démission à titre d'administrateur de CNN et de CNNL avec prise d'effet à la fin d'août 2009.
- ii) M^{me} Edythe (Dee) A. Marcoux, administratrice de la Société, qui était administratrice de Southern Pacific Petroleum NL (« **SPP** ») lorsque l'inscription des titres de celle-ci à la cote de la Bourse de l'Australie a été suspendue avant le commencement des négociations le 25 novembre 2003 pendant plus de 30 jours consécutifs et à l'égard de laquelle des séquestres ont été nommés le 2 décembre 2003. Les titres de SPP ne se négocient pas actuellement. M^{me} Marcoux a démissionné de son poste d'administratrice de SPP avec prise d'effet à midi le 5 décembre 2003. M^{me} Marcoux a également été administratrice et membre du comité d'audit d'OPTI Canada Inc. (« **OPTI** »). Le 13 juillet 2011, OPTI a amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la LACC. La TSX a radié les actions ordinaires d'OPTI le 26 août 2011. La TSX a approuvé l'inscription des actions ordinaires d'OPTI à la TSXV, lesquelles ont commencé à se négocier le 29 août 2011. Les actions ordinaires d'OPTI ont par la suite été radiées de la TSXV à la fermeture des bureaux le 29 novembre 2011, à la suite de la clôture de l'acquisition d'OPTI par CNOOC Luxembourg S.à.r.l., une filiale en propriété exclusive indirecte de CNOOC Limited (l'« **acquisition** »). Dans le cadre de l'acquisition, des filiales en propriété exclusive indirecte de CNOOC Limited ont acquis les billets de deuxième rang et la totalité des actions ordinaires en circulation d'OPTI. L'acquisition a été réalisée au moyen d'un plan d'arrangement aux termes des procédures en cours amorcées par OPTI en vertu de la LACC et de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. M^{me} Marcoux a démissionné de son poste d'administratrice d'OPTI Canada le 28 novembre 2011.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le conseil d'administration de la Société compte actuellement quatre comités permanents (comité d'audit, comité de gouvernance, comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement et comité des ressources humaines), ainsi qu'un nouveau comité spécial de transition, créé le 23 mars 2012. Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 25 mars 2012, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit

D. Goldman (président)
 P.A. Hammick
 E.A. Marcoux
 C. Mongeau
 M.D. Parker
 *E.D. Siegel

Comité de gouvernance

D. Goldman
 P.H. Lessard
 E.A. Marcoux
 G. Morgan (président)
 L.N. Stevenson

Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement

E.A. Marcoux (présidente)
 L.R. Marsden
 M.D. Parker
 H.D. Segal
 *E.D. Siegel

Comité des ressources humaines

P.A. Hammick
 P.H. Lessard
 L.R. Marsden
 H.D. Segal
 L.N. Stevenson (président)

Comité spécial de transition

I. A. Bourne
 D. Goldman
 G. Morgan (président)
 L. N. Stevenson

* Le 1^{er} janvier 2012, M. Siegel est devenu administrateur de la Société, ainsi que membre du comité d'audit et du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société ainsi que leur lieu de résidence au 26 mars 2012 :

Nom et lieu de résidence	Poste principal
Feroz Ashraf Ontario (Canada)	Vice-président directeur Mines et Métallurgie
Jean Beaudoin Québec (Canada)	Vice-président directeur Systèmes de gestion intégrés
Jim Burke Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président directeur Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer, Installations portuaires et Environnement
Darleen Caron Québec (Canada)	Vice-présidente directrice Ressources humaines mondiales
Charles Chebl Québec (Canada)	Vice-président directeur Infrastructure et Construction
Christian Jacqui Ivry-sur-Seine (France)	Vice-président directeur Europe
Patrick Lamarre Ontario (Canada)	Vice-président directeur Énergie
Gilles Laramée Québec (Canada)	Vice-président directeur et chef des affaires financières

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste principal</u>
Andrew Mackintosh Alberta (Canada)	Vice-président directeur Hydrocarbures et produits chimiques
Michael Novak Québec (Canada)	Vice-président directeur Affaires internationales et autochtones
Charles Rate Ontario (Canada)	Vice-président directeur Opérations et maintenance, Logistique et services en soutien

Tous les membres de la haute direction dont le nom figure ci-dessus, sauf Darleen Caron, Charles Chebl, Christian Jacqui et Andrew Mackintosh ont occupé leurs fonctions actuelles ou d'autres postes au sein de la Société ou d'une société associée au cours des cinq dernières années.

Au 31 décembre 2011, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dont le nom figure ci-dessus, détenaient en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 1 575 660 actions ordinaires, soit 1,04 % des actions ordinaires de la Société.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à plusieurs incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude.

Le 1^{er} mars 2012, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure du Québec, au nom de personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société du 13 mars 2009 au 28 février 2012, inclusivement, sur le marché primaire ou secondaire. La requête en autorisation allègue que certains documents émis par SNC-Lavalin entre ces dates contenaient des fausses représentations. Dans la requête, on demande à la Cour supérieure l'autorisation de présenter une réclamation pour fausses représentations en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et des dispositions équivalentes contenues dans la législation en matière de valeurs mobilières des diverses autres provinces canadiennes. Dans leur recours proposé, les demandeurs réclament des dommages-intérêts correspondant à la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières qu'ils ont achetées lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que les frais d'administration du plan visant la distribution des sommes récupérées dans le cadre du recours collectif. En raison des incertitudes inhérentes liées aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges.

9. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration de la Société a approuvé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour, qui a été subséquemment ratifiée par les actionnaires de la Société le 1^{er} mai 2008 et déposée sous le profil de la Société sur le site SEDAR le 14 mai 2008. Par la suite, la Société a passé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 4 mars 2011 avec Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent des droits, laquelle a été ratifiée subséquemment par les actionnaires de la Société le 5 mai 2011 et déposée sur SEDAR sous le profil de la Société le 6 mai 2011.

10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. EXPERTS

L'auditeur de la Société est Deloitte & Touche s.r.l.; il est indépendant au sens des règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

12. COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit de SNC-Lavalin est présenté au Supplément A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société se compose de M. David Goldman (président), de M^{me} Patricia A. Hammick, de M^{me} Edythe A. Marcoux, de M. Claude Mongeau, de M. Michael D. Parker et de M. Eric D. Siegel (à compter du 1^{er} janvier 2012). Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit

Chacun des membres du comité d'audit de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit (pour de plus amples renseignements concernant les compétences et l'expérience de ces administrateurs, se reporter à la rubrique 3.1, intitulée « Administrateurs proposés à des fins d'élection », et au Supplément K, intitulé « Rapports des comités du conseil – Rapport du comité d'audit » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société de 2011 – « **Circulaire de sollicitation de procurations de la direction** »).

M. Goldman est ou a été administrateur et membre du comité d'audit de plusieurs émetteurs inscrits à la cote du NASDAQ ou de la TSX et possède de l'expérience acquise notamment à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Noranda inc. (maintenant Xstrata).

M^{me} Hammick est administratrice principale de Dynegy Inc. et possède une expertise financière qu'elle a acquise au sein de l'équipe de direction de Columbia Energy Group et à titre d'administratrice et de membre du comité des finances de Consol Energy Inc.

M^{me} Marcoux possède une expérience considérable des questions financières acquise au cours des nombreuses années où elle a agi à titre d'administratrice au sein d'un certain nombre de grandes sociétés ouvertes, comme la Banque Nationale du Canada, Sherritt International Corporation et Placer Dome Inc.

M. Mongeau, qui est actuellement directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, était le vice-président exécutif et le chef de la direction financière de cette société pendant de nombreuses années et il a été nommé chef des finances de l'année au Canada en 2005.

M. Parker a été chef de la direction de Dow Chemical Company et est membre du comité d'audit de PV Crystalox Solar plc et d'Invensys plc.

M. Siegel a été président et chef de la direction d'Exportation et développement Canada (« EDC ») et possède une expertise financière considérable qu'il a acquise au cours des 30 années passées au sein d'EDC.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit a adopté une politique qui empêche la Société d'embaucher l'auditeur pour des services non liés à l'audit appartenant aux catégories de services « interdits » et qui exige que le comité d'audit approuve au préalable les services d'audit et d'autres services, appartenant aux catégories de services « permis » et non liés à l'audit, tel que l'énonce le mandat du comité d'audit (se reporter au Supplément A de la présente notice annuelle).

Honoraires de l'auditeur

Le montant total des honoraires versés, y compris la quote-part de la Société dans les honoraires versés par ses coentreprises et les entités dans lesquelles elle a investi, pour les services professionnels fournis par Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées, l'auditeur de la Société, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont présentés ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2011	Exercice terminé le 31 décembre 2010
Honoraires d'audit ¹⁾	3 197 100 \$	3 460 500 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	983 500 \$	962 700 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	1 200 900 \$	1 207 500 \$
Autres honoraires ⁴⁾	169 000 \$	180 900 \$
Total⁵⁾	5 550 500 \$	5 811 600 \$

Notes

- 1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils incluent également les honoraires pour des services d'audit fournis relativement à d'autres documents dont le dépôt est prévu par les lois ou règlements, comme l'audit des états financiers des filiales de la Société, et des services que seuls l'auditeur de la Société est généralement en mesure de fournir, comme la préparation de lettres d'accord présumé et de consentements, ainsi que de l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de tels documents.
- 2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- 3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- 4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». Les autres honoraires consistent principalement en frais de traduction des états financiers ainsi qu'en frais liés à des séminaires de mise à jour technique.
- 5) Le montant total des honoraires versés à Deloitte & Touche s.r.l., sans égard à la participation proportionnelle de la Société dans ses coentreprises et les autres entités dans lesquelles elle a investi, a totalisé 6 544 400 \$ en 2011 et 6 561 300 \$ en 2010.

13. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions ou des projections de la Société ou de la direction pour l'avenir peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera.

De nombreux facteurs et de nombreuses hypothèses peuvent influencer sur la concrétisation des projections de la Société, y compris, notamment, le rendement des projets, les dépassements de coûts, le rendement des partenaires en coentreprises, la capacité d'attirer et de retenir des membres du personnel compétents, les sous-traitants et les fournisseurs, les conditions économiques et politiques, le non-respect des lois ou des règlements par les employés, agents, fournisseurs et/ou partenaires et d'autres facteurs hors de son contrôle. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Il existe d'autres risques et incertitudes en raison des faiblesses importantes repérées dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société et des questions qui ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre de l'examen indépendant, qui sont décrites en détail dans le plus récent rapport de gestion de la Société. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement à la section *Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations* et à la section *Risques et incertitudes* du plus récent rapport de gestion (déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur le site SEDAR (www.sedar.com)).

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 26 mars 2012, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser ces énoncés prospectifs, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont, s'il y a lieu, contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2011 qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 3 mai 2012.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au plus récent rapport financier de la Société.

Pour obtenir des copies papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuel et financier, rendez vous à la section « Investisseurs » au www.snclavalin.com. Ces documents sont également disponibles sur le site Web des ACVM au www.sedar.com. De plus, des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Web de SNC-Lavalin au www.snclavalin.com et sur le site Web des ACVM au www.sedar.com.

* * * * *

SUPPLÉMENT A

Mandat du comité d'audit

1. COMPOSITION

Le comité d'audit est entièrement composé d'administrateurs « indépendants » (au sens où ce terme est défini à l'onglet 3, intitulé « Composition du conseil, réunions, rémunération et indemnisation », (« ongle 3 ») du guide de régie d'entreprise de la Société (« **GRE** »), qui peut être consulté sur le site Web de la Société (www.snclavalin.com), sous « À propos »/« Régie d'entreprise ». Une version imprimée de l'onglet 3 peut également être obtenu sur demande auprès de la secrétaire de l'entreprise. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères d'indépendance.

De plus, chacun des membres du comité doit posséder des compétences financières ou doit acquérir de telles compétences dans un délai raisonnable après sa nomination au comité d'audit (sous réserve, toutefois, dans ce dernier cas, que le conseil d'administration détermine que le manque initial de compétences financières de ce membre du comité d'audit n'entravera pas de façon importante la capacité du comité d'agir de manière indépendante ni de remplir son mandat). Un particulier possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables à ceux des points qui peuvent vraisemblablement être soulevés dans les états financiers de la Société. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères de compétence financière.

Au moins un membre du comité des ressources humaines siège au comité d'audit et vice versa.

Le mandat du président du comité d'audit est réévalué tous les trois ans par le comité de gouvernance, la première réévaluation devant avoir eu lieu en 2005; si on le souhaite, un nouveau président du comité d'audit sera recommandé par le comité de gouvernance et mandaté par le conseil.

2. MANDAT

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

Responsabilité principale

- a) superviser la présentation de l'information, financière ou autre, de la Société ainsi que l'application de sa politique de communication de l'information (incluse dans le GRE à l'onglet 19), comme il est décrit plus en détail ci-dessous, en parfaite conformité avec l'ensemble des exigences juridiques et réglementaires pertinentes;

Présentation de l'information financière

- b) examiner les états financiers trimestriels non audités de la Société, ses états financiers annuels audités et les communiqués de presse qui s'y rapportent, et en recommander l'approbation par le conseil;
- c) examiner avant publication le rapport de gestion de la Société en accordant une attention particulière à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec apparentés, les événements non récurrents importants, les risques importants, les

modifications de conventions comptables, les estimations ou les réserves, de même que tout écart important entre les périodes de déclaration comparatives;

- d)** examiner l'ensemble de l'information financière devant être incluse dans les notices annuelles, les rapports annuels, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, d'autres notices d'offre et d'autres documents qui comprennent des renseignements financiers de même nature exigeant l'approbation du conseil d'administration avant leur divulgation publique ou leur dépôt auprès des autorités réglementaires;
- e)** examiner la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers signée par la haute direction et devant être adjointe à tout document publié;

Conventions comptables

- f)** passer en revue les conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société et en assurer la pertinence, notamment en examinant annuellement les principaux traitements et conventions comptables propres à la Société, et évaluer toute modification proposée de ces conventions;

Risques et incertitudes

- g)** examiner tout litige, toute réclamation ou toute autre éventualité, y compris des avis de cotisation fiscale, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur sa performance financière, et faire en sorte qu'ils fassent l'objet d'une divulgation appropriée;
- h)** s'assurer que les risques associés aux affaires financières, à la comptabilité, à l'audit, au contrôle et à la présentation de l'information sont repérés et que des mesures permettant de les atténuer et de les gérer sont mises en œuvre;

Contrôles et écarts par rapport aux contrôles

- i)** surveiller la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers; recommander des modifications au besoin et superviser la présentation des rapports de la direction sur les contrôles internes et sur les contrôles et procédures de divulgation;

Relations avec l'auditeur indépendant

- j)** évaluer de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examiner toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuançant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur;
- k)** recommander au conseil d'administration un cabinet d'auditeur indépendant, dont le comité aura établi l'indépendance, pour approbation par les actionnaires de la Société; examiner et approuver les modalités de sa mission; examiner et approuver ses honoraires, l'étendue et le calendrier de ses examens des états financiers trimestriels non audités et de sa mission d'audit annuelle;

Le comité doit aussi se tenir au courant de certains **services liés à l'audit et services fiscaux** (dont la liste paraît à l'onglet 3 du GRE), dont la prestation sera assurée par l'auditeur indépendant, et des coûts qui y sont rattachés, et approuver au préalable ces services et ces coûts, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » (au sens où ce terme est défini à l'onglet 3 section 1 ci-dessus) du comité; évaluer l'incidence, s'il y a lieu, de la prestation de ces **services liés à l'audit** et de ces **services fiscaux** sur l'indépendance de l'auditeur indépendant; déterminer le financement approprié pour le paiement de la rémunération de l'auditeur indépendant. Dans le cas d'une approbation préalable de ces services par un membre désigné « indépendant » du comité, cette approbation doit être soumise au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation.

Plus particulièrement, l'auditeur indépendant :

i) fournira les **services d'audit** précis suivants :

- examen des états financiers consolidés annuels de la Société;
- examen des états financiers annuels de certains groupes ou entités apparentés, au besoin ou comme il est demandé par la direction;
- examen des états financiers consolidés trimestriels de la Société;
- examen de la notice annuelle, du rapport de gestion, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents que la Société doit déposer sur une base annuelle ou trimestrielle;
- examen des prospectus de la Société ou d'autres documents financiers et délivrance des consentements, lettres d'accord présumé ou autres lettres requises aux parties intéressées; et
- recherches et consultations comptables à l'égard de l'application des principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») et des normes internationales d'information financière (« **IFRS** »);

ii) pourra, sur approbation préalable du comité, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » du comité (dans la mesure, toutefois, où toute approbation préalable donnée par un membre désigné « indépendant » du comité est présentée au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation), fournir les services liés à l'audit et les services fiscaux suivants et d'autres services semblables qui ne sont pas incompatibles, par nature, avec le maintien de son indépendance professionnelle :

- examen des états financiers annuels des régimes de retraite des employés;
- préparation de rapports spéciaux à l'intention de tiers requis pour assurer le respect de diverses obligations contractuelles ou autres de la Société ou de l'une ou l'autre de ses unités d'exploitation;
- audit particulier des procédures de contrôle;
- services de contrôle préalable visant à assister la direction dans le contexte de décisions d'investissement ou de désinvestissement;
- services d'audit à la pièce visant à soutenir le travail de l'auditeur interne, au besoin;
- services de traduction relativement à l'information financière et aux dépôts réglementaires auxquels il est fait référence au paragraphe k)i) ci-dessus;
- préparation ou examen des déclarations de revenus ou autres déclarations fiscales des unités d'exploitation de la Société au pays ou à l'étranger;
- services de consultation relatifs à l'observation des règles fiscales ou à la planification fiscale auprès des autorités du pays ou à l'étranger, qu'il s'agisse

d'impôts fédéraux, provinciaux ou d'État ou de taxe sur le capital; stratégies de financement fiscal international, de structuration ou de rapatriement; stratégies d'utilisation des pertes; conseils relatifs aux dépenses de recherche et de développement;

- consultations à l'égard du risque et de l'évaluation en matière d'établissement des prix de cession interne;
- examen des régimes de rémunération des dirigeants, notamment les régimes de retraite, d'options sur actions et de rémunération différée;
- examen de la conformité et planification en matière d'impôts des employés affectés à l'étranger, y compris les services de préparation des déclarations de revenus s'y rapportant;
- conseils fiscaux pour les bureaux à l'étranger à l'égard des projets fiscaux internationaux et coordination de ceux-ci;
- discussions à l'égard des récents développements en matière de fiscalité et réponse aux questions fiscales à mesure qu'elles se présentent;
- soutien à l'égard des contrôles des autorités fiscales; et
- conseils en matière de taxe à la consommation.

iii) n'aura pas le droit de fournir les services non liés à l'audit suivants, qui sont incompatibles avec la préservation de son indépendance professionnelle :

- services de tenue de livres et de comptabilité;
- services d'audit interne (à l'exception de services, éléments ou programmes à la pièce non récurrents);
- services d'expertise et de soutien juridique (à l'exception de certaines enquêtes spéciales ou de juricomptabilité);
- services de technologie de l'information liée aux systèmes financiers;
- services d'actuariat (à l'exception d'examen particuliers exécutés dans un contexte autre que financier);
- services d'évaluation (à l'exception de services rendus à des fins autres que financières, par exemple l'établissement des prix de cession interne et d'autres fins strictement fiscales ou dans d'autres circonstances limitées);
- services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- fonctions de direction; et
- services liés aux ressources humaines (à l'exception des services de planification fiscale et des services de conformité).

- l) établir, avec l'auditeur indépendant, les attentes du comité à son égard (y compris le fait qu'il relève directement du comité et est redevable au conseil d'administration et au comité en tant que représentants des actionnaires de la Société) et exécuter un examen annuel du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant;
- m) passer en revue avec l'auditeur indépendant le contenu du rapport d'audit annuel et examiner toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société;
- n) examiner les résultats de l'audit indépendant, tout problème important survenu pendant la mission d'audit ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre;

- o)** examiner toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société;
- p)** passer en revue et approuver les politiques d'embauche de la Société en ce qui a trait aux associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur indépendant actuel et antérieur de la Société;
- q)** vérifier avec régularité le respect des exigences applicables à la rotation des associés applicables de l'auditeur indépendant;
- r)** confirmer que l'auditeur indépendant fait état de ses activités directement au comité;
- s)** superviser les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, dont la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur indépendant au sujet de l'information financière;

Relations avec l'auditeur interne

- t)** établir, avec l'auditeur interne, les attentes du comité à son endroit;
- u)** passer annuellement en revue le rapport sur la fonction d'audit interne portant sur le mandat, l'organisation, la dotation en personnel, l'indépendance, le rendement et l'efficacité des services d'audit interne; obtenir, approuver et surveiller l'exécution de la stratégie d'audit interne annuel, y compris les mesures de gestion des risques proposées par l'auditeur interne; obtenir des assurances relativement à la conformité aux normes professionnelles de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (**ICCA**), aux exigences de l'Institut des vérificateurs internes (**IVI**) et, s'il y a lieu, des autres autorités réglementaires, et recueillir les recommandations de la direction et de l'auditeur interne;
- v)** examiner les constatations et les recommandations importantes faites par l'auditeur interne et les mesures prises par la direction à leur égard;

Autres responsabilités

- w)** aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société;
- x)** maintenir une voie de communication directe avec le chef des affaires financières, le vice-président, audit interne et l'auditeur indépendant, surveiller l'étendue et le coût de leurs activités d'audit et évaluer leur rendement;
- y)** passer en revue la politique de communication de l'information de la Société (incluse dans le GRE à l'onglet 19) et en recommander l'approbation par le conseil; cette politique traite de la présentation, aux actionnaires de la Société, aux commissions des valeurs mobilières, à la Bourse de Toronto, aux analystes financiers, aux courtiers en valeurs mobilières et au grand public, des résultats financiers, des déclarations de dividendes et des renseignements sur les changements importants; passer périodiquement cette politique en revue pour confirmer sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires applicables et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications requises;

- z)** surveiller l'application des procédures établies par le comité pour i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit et ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit; passer périodiquement en revue le libellé de ces procédures et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications nécessaires;
- aa)** surveiller l'application du plan de sécurité et de relève en cas de sinistre de la Société; revoir périodiquement ce plan et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- bb)** obtenir chaque année du vice-président principal, Ingénierie du risque et assurances de SNC-Lavalin un rapport sur la compagnie d'assurance captive de la Société, étudier ce rapport et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- cc)** sans limiter la portée des dispositions énoncées au paragraphe 3(e) de l'onglet 4 du GRE, engager des avocats indépendants et les autres conseillers que le comité juge nécessaires à l'exécution de ses fonctions, établir et verser les honoraires de ces conseillers qu'emploie le comité; et
- dd)** à la demande du conseil, obtenir des rapports sur tout autre sujet découlant de ce qui précède et étudier ces rapports, qu'ils portent sur la Société, sur l'une de ses filiales ou sur toute autre entité dans laquelle la Société détient une participation importante.

3. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- a)** Le comité se réunit régulièrement, au moins quatre fois par année, et à tout autre moment à la demande du président du comité. Le chef des affaires financières, le vice-président, audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions prévues du comité, le président du comité tient une séance à huis clos avec les administrateurs externes (non membres de la direction).
- b)** Le président du conseil et le président du comité, avec l'accord du chef des affaires financières et du vice-président, audit interne, dressent l'ordre du jour, après quoi cet ordre du jour le quel circule parmi les membres du comité et tous les autres membres du conseil.
- c)** Le chef des affaires financières a un accès direct au comité et reçoit les avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances privées, et y assiste.
- d)** L'auditeur indépendant et le vice-président, audit interne, reçoivent l'avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances privées, et sont invités à y assister.
- e)** L'auditeur indépendant et un ou plusieurs représentants de la haute direction se réunissent avec le comité, en séances privées, au moins quatre fois par année.
- f)** Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société et avec le vice-président, audit interne, s'il le juge nécessaire.

- g)** Les membres du comité se réunissent, au moins une fois par année, avec le chef des affaires financières afin de rehausser le niveau de leurs compétences financières à l'égard des états financiers de la Société.
- h)** Le comité évalue, une fois par année, son propre rendement, établit les ordres du jour des prochaines réunions (dont une copie est fournie à tous les membres du conseil) et fait des recommandations au conseil lorsque les circonstances l'exigent.
- i)** Le comité revoit, une fois par année, son propre mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, et fait des recommandations au comité de gouvernance, au besoin.

* * * * *

ANNEXE A
(au mandat du comité d’audit de la Société)

Politique en matière d’embauche de salariés et d’anciens salariés
de l’auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d’influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l’équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d’auditeur indépendant de la Société ou de l’une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s’applique à l’égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l’équipe de mission d’un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d’au moins un an s’est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d’une autorité de réglementation, des états financiers audités par l’équipe de mission.

* * * * *

ANNEXE B

(au mandat du comité d'audit de la Société)

Définition d'« indépendance »

Afin de vérifier si un administrateur est « indépendant », le conseil applique les critères réglementaires pertinents (voir ci-dessous). À ces critères, le conseil a rajouté une exigence additionnelle interdisant que plus de deux de ses administrateurs siègent au conseil d'une même entité externe. Ces critères d'« indépendance » sont énoncés à l'onglet 3, intitulé « Composition du conseil, réunions, rémunération et indemnisation » du guide de régie d'entreprise de la Société (« onglet 3 ») qui peut être consulté sur le site Web de la Société (www.snclavalin.com) sous « À propos de SNC-Lavalin » / « Régie d'entreprise ». Une version imprimée de l'onglet 3 peut également être obtenue sur demande auprès de la secrétaire de la Société.

Critères réglementaires d'« indépendance »

- 1) Un membre du conseil ou du comité d'audit est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), une « **relation importante** » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration de la Société pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement du membre.
- 3) Malgré le paragraphe 2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction ou salarié de la Société;
 - b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois dernières années membre de la haute direction de la Société;
 - c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) elle est un associé¹;
 - ii) elle est un salarié; ou
 - iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période;
 - d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non qui, à l'égard de la société qui est l'auditeur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) il est un associé²;
 - ii) il est un salarié qui participe aux activités d'audit, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale; ou
 - iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois dernières années et a participé personnellement à l'audit de la Société durant cette période;
 - e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de la Société fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité; et
 - f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de la Société a reçu plus de 75 000 \$ par an

1 En ce qui a trait aux IFRS, « auditeur externe » signifie « auditeur indépendant ».

2 Idem.

comme rémunération directe de la Société sur une période de douze mois au cours des trois dernières années.

- 4) Malgré le paragraphe 3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société du seul fait :
 - a) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2005; ou
 - b) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) en vertu du paragraphe 8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2005.
- 5) Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3), un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est auditeur interne ou externe³ que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3), la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :
 - a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration; et
 - b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 7) Malgré le paragraphe 3), une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société uniquement pour les motifs suivants :
 - a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim; ou
 - b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration.
- 8) Pour l'application des critères ci-dessus, qui servent à la détermination du caractère d'« indépendance » d'un particulier, « la Société » comprend ses filiales et sa société mère.

Critères réglementaires d'indépendance supplémentaires applicables aux membres du comité d'audit

- 1) Malgré l'application des critères d'indépendance ci-dessus, est considérée comme ayant une relation importante avec la Société la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de la Société ou d'une filiale de la Société, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration; ou
 - b) elle est membre du même groupe que la Société ou que l'une de ses filiales.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), l'acceptation indirecte, par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :
 - a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non; ou

3 Idem.

- b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à la Société ou à une filiale de la Société et dont elle est associé, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.
- 3) Pour l'application du paragraphe 1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

* * * * *